

**COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-et-un novembre, à dix-sept heures vingt-cinq, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 15 novembre 2024, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE; Jean-Baptiste GASTINNE; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Christine MOREL; Florent SAINT-MARTIN (a quitté la salle pour l'examen et le vote des dossiers n°14, 26 et 56); Cyriaque LETHUILLIER; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE; Christian GRANCHER; Jean-Louis MAURICE; Yann ADREIT (départ à 18h20 – examen du dossier n°31); Jean-Michel ARGENTIN; Frédéric BASILLE (départ à 19h35 – examen du dossier n°55); Laurence BESANCENOT (à partir de 18h04 – examen du dossier n°31); Pierre BOUYSSSET; Gaëlle CAETANO; Corinne CHATEL; Noureddine CHAT; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS; André CORNOU; Louisa COUPPEY; Pascal CRAMOISAN; Stéphanie DE BAZELAIRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS (à partir de 18h04 – examen du dossier n°31); Régis DEBONS; Françoise DEGENETAIS; Fabienne DELAFOSSE; Christine DOMAIN; Marie-Claire DOUMBIA; Marie-Laure DRONE; Jean-Luc FORT; Laurent GILLE; Denis GREVERIE; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Christelle GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jean-Luc HEBERT; Fanny HEUZE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Virginie LADOUCE; Anne-Virginie LE COURTOIS; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ (départ 19h12 – examen du dossier n°32); Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Laurent LHEUREUX; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Jacques MARTIN; Nathalie NAIL; Madjid NASSAH; Oumou NIANG-FOUQUET; Etienne PLANCHON; Aurélie REBEILLEAU; Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Danièle VASCHALDE; Membres titulaires, Gérard GARREAU; Membre suppléant.

Etaient absents :

Patrick BUCOURT; Thibaut CHAIX; Annie CHICOT; Avelyne CHIROL; Christian DUVAL; Wasil ECHCHENNA; Marine FLEURY; Jocelyne GUYOMAR; Hervé LEPILEUR; Antoine LOISEL; Gérald MANIABLE; Stéphanie MINEZ; Valérie PETIT; Michel PRUD'HOMME; Pierre SIRONNEAU; Virginie VANDAELE.

Etaient excusés et non représentés :

François AUBER; Monique BERTRAND; Patrick BUSSON; Agnès CANAYER; Pascal CORNU; Isabelle CREVEL; Lionel DEHON; Emmanuel DIARD; Patrick FONTAINE; Carol GONDOUIN; Jean-Luc HODIERNE; Valérie HUON-DEMARE; David LAURENT; Sandrine LEMOINE; Emilie MASSET; Denis MERVILLE; Karine RAMAIN; Didier SANSON; Sylvain VASSE.

Pouvoirs :

André BAILLARD a donné pouvoir à Malika CHERRIERE; Thérèse BARIL a donné pouvoir à Pascal LEPRETTRE; Dominique BELLENGER a donné pouvoir à Christine MOREL; Gilles BELLIERE a donné pouvoir à Jean-Luc HEBERT; Augustin BOEUF a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE; Jean-Pierre BONNEVILLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Marie-Claire DOUMBIA; Fanny BOQUET a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Nadège COURCHE a donné pouvoir à Anthony GUEROUT; Brigitte DECHAMPS a donné pouvoir à Marie-Laure DRONE; Jacques DELLERIE a donné pouvoir à Jean-Michel ARGENTIN; Hady DIENG a donné pouvoir à Laurent LOGIOU; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Louisa COUPPEY; Antonin GIMARD a donné pouvoir à Virginie LADOUCE; Marie-Catherine GRZELCZYK a donné pouvoir à Frédéric BASILLE; Sophie HERVE a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Laurent LANGELIER a donné pouvoir à Pierre BOUYSSSET; Jean-Pierre LEBOURG a donné pouvoir à Christelle GUEROUT; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Fabienne MALANDAIN a donné pouvoir à Jérôme DUBOST; Pierre MICHEL a donné pouvoir à Madjid NASSAH; Bineta NIANG a donné pouvoir à Oumou NIANG-FOUQUET; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Danièle VASCHALDE; Philippe TOUILIN a donné pouvoir à Patrick TEISSERE; Seydou TRAORE a donné pouvoir à Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU; Nicolas SIMON a donné pouvoir à Gérard GARREAU.

Aurélien LECACHEUR a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20240403

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 ;

DECIDE :

de prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport portant sur les propositions de cadrage budgétaire pour le budget primitif de l'exercice 2025.

LE CONSEIL PREND ACTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **09 DEC. 2024**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 09 DEC. 2024

Publié le 09 DEC. 2024



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	1
Le contexte d'élaboration du budget 2025.....	3
1.1 Le contexte économique et les hypothèses retenues par le Gouvernement pour le Projet de loi de finances 2025.....	3
1.2 Le projet de loi de finances 2025 et les collectivités.....	3
1.3 L'inflation et l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie	4
1.4 La hausse significative du prix des assurances.....	5
La situation financière de la CU au 31 décembre 2023.....	6
1.5 Le rappel des résultats budgétaires 2023	6
1.6 Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes..	7
1.7 La prospective financière	8
Les orientations budgétaires du budget principal	9
1.8 Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 248 à 252 M€ en légère hausse.....	9
1.8.1 La fiscalité intercommunale	9
1.8.2 Les diverses dotations de l'Etat.....	10
1.8.3 Les autres recettes de fonctionnement	11
1.9 Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 220 à 222 M€ en légère baisse.....	11
1.9.1 Les dépenses de fonctionnement issues de l'architecture institutionnelle.....	11
1.9.2 Les dépenses estimées directement affectées à l'exercice des compétences (hors masse salariale)	11
1.9.3 Les dépenses transversales	12
1.9.4 Les principales variations des dépenses réelles de fonctionnement entre le BP 2024 et le BP 2025 pourraient concerner les postes suivants :	12
1.10 Dépenses d'équipement et financement de la section d'investissement	12
1.10.1 Les dépenses d'équipement.....	12

1.10.2	Le financement des investissements.....	14
1.11	Les relations avec les communes de l'EPCI	14
	Le budget des transports urbains.....	15
1.12	Section de fonctionnement.....	15
1.13	Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement.....	16
	Le budget collecte et recyclage	17
1.14	Section de fonctionnement.....	17
1.15	Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement.....	17
	Le budget eau potable.....	17
1.16	Section de fonctionnement.....	18
1.17	Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement.....	18
	Le budget assainissement	18
1.18	Section de fonctionnement.....	19
1.19	Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement.....	19
	Le budget eau zone industrielle	19
1.20	Section de fonctionnement.....	19
1.21	Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement.....	20
	Les autres budgets annexes	20
	Les engagements pluriannuels / Autorisation de programme– les investissements 2025	21
	Etat de la dette et perspectives d'endettement	22
1.22	La dette consolidée au 31 décembre 2023	22
1.23	Structure de l'encours	22
1.24	Perspectives relatives à l'évolution de la dette.....	22
	Structure des effectifs, dépenses de personnel et temps de travail.....	23
1.25	Etat des effectifs.....	23
1.26	Eléments de base de la politique de ressources humaines impactant la masse salariale : ..	24
1.27	Budget 2025, éléments exogènes et adaptation aux projets de la communauté urbaine : ..	24
	Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal	26

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'article L.2312-1 s'applique aux établissements de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le contexte d'élaboration du budget 2025

1.1 Le contexte économique et les hypothèses retenues par le Gouvernement pour le Projet de loi de finances 2025

En 2024, le déficit public prévu pourrait atteindre 6,1% du PIB tandis que la dette publique devrait encore croître pour atteindre 114,7 % du PIB. (PLF 2025 présenté en octobre 2024).

Le PLF prévoit que l'inflation va continuer à décroître pour atteindre 1,8% en 2025 contre 2,6% en 2024.

Sur le plan macro-économique, les taux d'intérêts devraient continuer à baisser sans revenir au niveau connu avant 2022. Sur la fin de l'année 2024, cette baisse des taux a effectivement débuté mais elle a été compensée par une hausse des taux de marge des banques. La Communauté urbaine devrait donc emprunter à des taux moins élevés en 2025 qu'au cours des deux dernières années, même si les niveaux resteront élevés et pèseront sur sa situation financière.

1.2 Le projet de loi de finances 2025 et les collectivités

Le Gouvernement fait reposer le projet de loi de finances pour 2025 sur une hypothèse de croissance de 1,1 % en 2025 dans un contexte d'efforts importants visant au redressement des comptes publics.

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'industrie et le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et des Comptes publics ont présenté le 10 octobre, en Conseil des ministres, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025.

Le PLF 2025 a différents objectifs dont celui de redresser les comptes publics dès 2025 en réalisant un effort de 60 Milliards d'euros pour ramener le déficit à 5% du PIB en 2025.

Pour cela, le Gouvernement entend associer les collectivités locales à ces économies à hauteur de 5 Milliards d'euros. A cela s'ajouterait une réduction des crédits alloués au fonds vert qui baisserait de 2,5 Milliards d'euros en 2024 à 1 milliard d'euros en 2025.

➤ La dotation globale de fonctionnement

Le PLF 2025 prévoit une Dotation Globale de Fonctionnement d'un peu plus de 27 Milliards d'euros stable par rapport à 2024 et donc bien en-dessous du niveau d'inflation prévu. Au sein de cette DGF,

l'Etat prévoit une forte croissance des variables d'ajustement à hauteur de 487 M€. Dans les faits, cette forte hausse des variables d'ajustement induirait non pas une stabilité de la DGF pour la Communauté urbaine mais une baisse par rapport à 2024.

➤ Le fonds vert et le « verdissement » des dotations

Le fonds vert serait en forte baisse passant de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1 milliard d'euros en 2025.

➤ Des mesures très fortes impactant financièrement les collectivités dont la Communauté urbaine

- La hausse annoncée du taux de CNRACL de 5 points dès 2025 entièrement à la charge de l'employeur ;
- Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités seraient égales au montant versé en 2024 (qui sera lui déjà bien inférieur à celui indiqué par le Gouvernement en 2024). Dans les faits la Communauté urbaine perdrait la dynamique de cette recette déjà surévaluée par le Gouvernement en 2024.
- Le taux du FCTVA serait ramené de 16,404% à 14,85% impactant à la hausse le coût des investissements ;
- Le FCTVA ne serait plus éligible à certaines dépenses de fonctionnement ;
- La mise en place d'un fonds de précaution par prélèvement sur les recettes dont l'estimation réalisée par l'association des Intercommunalités de France prévoit qu'elle s'élève à hauteur de 3,3 M€ (données « compte administratif 2023 ») pour la Communauté Urbaine.

Même si ces mesures impacteront principalement le budget principal, les autres budgets de la Communauté urbaine seront impactés (via les mesures sur le FCTVA, sur la CNRACL).

A ce stade, l'impact en fonctionnement pourrait atteindre plus de 8 M€ en 2025 et 2 M€ en investissement. Mais cette estimation pourrait fortement évoluer en fonction de ce qui sera effectivement voté lors de l'adoption de la loi de finances 2025.

Il convient par ailleurs de préciser que le Gouvernement à ce stade reste muet sur les mesures pour les années suivantes plongeant les Collectivités dans l'incertitude et rendant complexe la poursuite de politiques publiques sur du long terme, le portage d'investissements lourds.

1.3 L'inflation et l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie

Le projet de loi de finances 2025 anticipe une inflation autour de 1,8% en 2025 et donc en forte baisse par rapport à 2024 (2,6%) et surtout 2023 (4,9%).

Concernant les fluides, les prix très volatils ont baissé significativement mais sans retrouver le niveau d'avant la crise. A volume constant, la baisse devrait se situer entre 20 et 30% par rapport à 2024.

Les prix restent néanmoins presque deux fois supérieurs au niveau de 2022 sachant par ailleurs que l'Etat continue d'augmenter les taxes chaque année.

En 2024, la situation énergétique en Europe a évolué dans un contexte marqué par une stabilité relative après les défis de 2022 et 2023. Les tensions sur le marché énergétique, bien que toujours présentes, ont continué de se réduire, en partie grâce aux stocks de gaz qui restent élevés, malgré une demande en hausse avec le retour à des niveaux d'activité économique pré-pandémie. Le gouvernement a maintenu des mesures de sobriété énergétique, ce qui a contribué à limiter la consommation.

Sur le plan géopolitique, les relations énergétiques entre l'Europe et la Russie restent fragiles, mais l'accélération des importations de GNL (gaz naturel liquéfié) en provenance des États-Unis et du Qatar ont réduit la dépendance européenne aux hydrocarbures russes.

Les tensions au Moyen-Orient, notamment entre Israël et ses voisins, ainsi que les tensions internes en Iran, continuent d'influencer le marché de l'énergie. L'instabilité dans cette région, clé pour la production mondiale de pétrole, a fait grimper les prix du baril à plusieurs reprises en 2024, alimentant une incertitude globale. Les attaques contre des infrastructures pétrolières et la menace de perturbations des voies maritimes essentielles comme le détroit d'Ormuz maintiennent les marchés sous pression.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a une nouvelle fois validé le plan de maintenance d'EDF, notamment concernant les réacteurs nucléaires les plus anciens. Cette validation a renforcé la confiance des marchés, d'autant plus que la part du nucléaire reste cruciale dans le mix énergétique français, surtout dans un contexte de volatilité des prix du gaz.

Les prises de positions ont démarré en avril 2023. Les éléments de prix pour 2025 sont donc quasiment tous connus au stade de la préparation budgétaire, à l'exception :

- du gaz pour lequel il reste à acheter 50% du volume 2025. Le cours actuel étant voisin de la valeur d'achat projetée en juin lors de l'établissement du budget prévisionnel 2025 ;
- de la part ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique), qui sera communiquée fin novembre.

Le budget primitif 2025 prévoit une baisse de la facture énergétique global de 33% (hors eau et contrats exploitation de chauffage), du fait des baisse de coût des énergies :

- 25% pour le gaz, qui représente 5% de la consommation énergétique de la Communauté urbaine,
- 35% pour l'électricité, qui représente 85% de la consommation énergétique de la Communauté urbaine.

1.4 La hausse significative du prix des assurances

La hausse des primes des contrats d'assurance, des franchises, voire l'impossibilité de s'assurer pour les collectivités est une problématique qui touche le territoire entier et toutes les collectivités territoriales.

Cette dégradation des conditions d'assurances est due principalement à la rentabilité des contrats pour les compagnies. Le rapport entre les frais de gestion et le coût des sinistres sur le total des primes encaissées est aujourd'hui de plus de 130% sur les contrats d'assurances des collectivités territoriales avec une augmentation de près de 50% de la charge globale des sinistres en moyenne.

Les causes de ce manque de rentabilité et par conséquent de l'augmentation des primes sont les suivantes :

- Une politique commerciale agressive et mal calculée il y a des années pour acquérir des parts de marché ;
- Le changement climatique et les risques sociaux plus importants en nombre et en coûts ;
- L'apparition de nouveaux types de risques et donc une ventilation de la rentabilité ;
- La méconnaissance du risque, de la cartographie, de la prévention de la part des collectivités ;
- La position dominante des compagnies au regard du nombre d'offres et des conditions offertes par le code des assurances ;
- L'augmentation des déclarations de sinistres et des montants d'indemnisation dans un système mutualisé.

En 2025, les charges d'assurance vont doubler au niveau de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine passant d'environ 950 K€ à près de 1,9 M€ dont 1,1 M€ sur le budget principal.

La situation financière de la CU au 31 décembre 2023

Au terme de l'année 2023, la situation financière de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole reste bonne même si elle devient moins favorable conformément aux perspectives budgétaires compte tenu, entre autres, de la baisse tendancielle de l'épargne brute et du volume d'investissements à financer.

1.5 Le rappel des résultats budgétaires 2023

Compte 001 et 002 du CA						
	Résultat comptable au 31/12/2022 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2023 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2023 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2023 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2023	Résultat budgétaire au 31/12/2023 (compte administratif)
Budget principal	11 913 860,04 €	17 922 730,51 €	4 259 377,92 €	34 095 968,47 €	-244 161,50 €	33 851 806,97 €
Budget assainissement	36 380 283,70 €	1 988 894,01 €	-5 161 841,77 €	33 207 335,94 €	0,00 €	33 207 335,94 €
Budget eau potable	21 676 913,31 €	2 426 029,20 €	-6 572 864,40 €	17 530 078,11 €	-159 967,74 €	17 370 110,37 €
Budget eau zone industrielle	5 218 510,67 €	1 075 699,96 €	-496 492,61 €	5 797 718,02 €	0,00 €	5 797 718,02 €
Budget transports	2 685 232,19 €	3 101,99 €	-2 402 133,52 €	286 200,66 €	0,00 €	286 200,66 €
Budget collecte et recyclage	21 639 526,88 €	-79 300,88 €	-4 050 475,85 €	17 509 750,15 €	-8 720,92 €	17 501 029,23 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	-71 988,82 €	805 624,64 €	-380 342,27 €	353 293,55 €	0,00 €	353 293,55 €
Budget château de Gromesnil	144 120,84 €	-3 544,25 €	-139 240,08 €	1 336,51 €	0,00 €	1 336,51 €
Budget ZAC des Courtines	504 023,93 €	1 350,04 €	0,00 €	505 373,97 €	0,00 €	505 373,97 €
Budget ZAC des Jonquilles	53 982,67 €	0,00 €	0,00 €	53 982,67 €	0,00 €	53 982,67 €
Budget Parc de l'Escaut	65 844,95 €	-37 351,85 €	1 553,08 €	30 046,18 €	0,00 €	30 046,18 €
Budget Immobilier tertiaire	36 266,18 €	43 017,60 €	1 815,70 €	81 099,48 €	0,00 €	81 099,48 €
Budget Jules Durand	2 251,41 €	586 425,57 €	-449 527,71 €	139 149,27 €	0,00 €	139 149,27 €
Budget ZAC Ormerie	648,95 €	0,00 €	0,00 €	648,95 €	0,00 €	648,95 €
Budget hôtel d'entreprises	415 122,46 €	67 827,13 €	-13 764,81 €	469 184,78 €	0,00 €	469 184,78 €
Budget atelier locatif	585 062,99 €	37 468,89 €	30 354,00 €	652 885,88 €	0,00 €	652 885,88 €
Budget maison pluridisciplinaire	75 770,23 €	18 151,65 €	-5 452,08 €	88 469,80 €	0,00 €	88 469,80 €
Budget opérations immobilières	3 987,22 €	6 863,58 €	-10 401,41 €	449,39 €	0,00 €	449,39 €

* RAR : reste à réaliser

1.6 Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes

Budget principal – comptes administratifs 2023

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	205 803 679,86 €	238 688 760,44 €	32 885 080,58 €

Budget Eau et assainissement – comptes administratifs 2023

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Assainissement	25 060 880,23 €	35 514 106,06 €	10 453 225,83 €
Eau potable	29 153 046,21 €	37 833 112,19 €	8 680 065,98 €
Eau zone industrielle	4 829 124,00 €	6 344 497,75 €	1 515 373,75 €

Budget transport – comptes administratifs 2023

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	86 910 498,66 €	99 046 048,52 €	12 135 549,86 €

Budget collecte et recyclage – comptes administratifs 2023

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	44 714 216,57 €	47 694 100,24 €	2 979 883,67 €

Les autres budgets annexes – comptes administratifs 2023

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Parc Eco Normandie	103 081,97 €	1 477 737,52 €	1 374 655,55 €
Château de Gromesnil	112 136,51 €	127 429,00 €	15 292,49 €
ZAC des Courtines	1 300,18 €	2 650,22 €	1 350,04 €
ZAC des Jonquilles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Parc d'activités nautique de l'Escaut	83 598,60 €	128 122,75 €	44 524,15 €
Immobilier tertiaire	82 705,17 €	171 039,57 €	88 334,40 €
ZAC Jules Durand	0,00 €	5 365 370,86 €	5 365 370,86 €
ZA de l'Ormerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Hôtel d'entreprises	8 692,98 €	77 747,51 €	69 054,53 €
Atelier locatif	4 693,69 €	72 516,58 €	67 822,89 €
Maison pluridisciplinaire	100 511,16 €	226 046,99 €	125 535,83 €
Opérations immobilières	1 098 780,92 €	6 243,09 €	- 1 092 537,83 €

1.7 La prospective financière

- Une situation financière maîtrisée au 31 décembre 2023 mais qui se dégrade conformément aux prospectives présentées avant le vote du budget 2024

La capacité de désendettement au 31 décembre 2023 est de 4 ans et 7 mois pour le budget principal (contre 3 ans au 31 décembre 2022) et proche de 9 ans pour le budget des transports.

L'épargne brute du budget principal est passée de 43,6 M€ en 2019 à 32,8 M€ en 2023.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, la mise à jour de la prospective budgétaire a fait apparaître des difficultés financières à venir pour les budgets principal et des transports qui sont liés (le premier finançant le second) du fait de différents facteurs :

- La hausse importante des taux d'intérêts, passés de négatifs à plus de 4% en moins de deux ans qui renchérit significativement le coût des projets d'investissement, nombreux en cette fin de mandat. A cela s'ajoutent des emprunts futurs à mobiliser pour 250 M€ pour le tramway ;
- L'augmentation du coût des fluides, multiplié par deux depuis 2022, qui vient peser lourdement sur le budget de fonctionnement ;
- L'inflation qui contribue à augmenter significativement les dépenses de la Communauté urbaine, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Les recettes qui sont peu dynamiques par rapport aux dépenses (impactées entre autres par l'inflation et les mesures de l'Etat). Les recettes fiscales ne représentant plus que 20% des recettes du budget principal (près de 70% proviennent des dotations et de la fraction de TVA);
- Un coût d'exploitation des transports urbains en forte hausse depuis 2 ans (dont la compensation financière à l'exploitant des bus et du tramway qui est passée de 68 M€ en 2022 à près de 80 M€ en 2024 et qui continuera à croître).

Cette situation et les perspectives pour les années à venir ont conduit les élus de la Communauté urbaine à prendre des décisions significatives fin 2023, début 2024 sur l'investissement comme sur le fonctionnement consistant à :

- Dégager 11,3 M€ en fonctionnement (baisse des dépenses qui sont majoritairement contraintes et/ou hausse des recettes) ;
- Ramener le PPAC à 270M€ pour la période 2024 – 2026 alors que les besoins recensés établissaient le besoin d'investissement à 440M€.

Il a été établi que l'objectif de 11,3 M€ pouvait être atteint progressivement et nécessitait des premières mesures en 2024-2025, puis à partir de 2027. Les mesures qui ont été décidées sont les suivantes :

- Augmentation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sur 2024 et 2025 et des bases minimums de CFE ;
- Gel de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes ;
- Recherche d'économies dans les directions de la Communauté urbaine : 2M€ dès 2024 ;

Ces mesures devaient conduire à une amélioration notable de l'épargne brute attendue pour consolider les investissements massifs retenus au Plan Pluriannuel d'Actions Communautaires (environ +8 M€ à court terme).

Toutefois, les mesures du PLF 2025, telles qu'elles sont présentées aujourd'hui, reviendraient à annuler financièrement toutes les mesures prises si elles sont pérennisées et devraient conduire à la nécessité de trouver de nouvelles sources de recettes ou d'économies rapidement pour garantir l'équilibre du budget tout en permettant les investissements envisagés.

Le débat d'orientations budgétaires permet d'approfondir les enjeux et réflexions sur les arbitrages du plan d'actions communautaires et de préciser les orientations financières.

Les orientations budgétaires du budget principal

1.8 Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 248 à 252 M€ en légère hausse

Les recettes réelles de fonctionnement sont réparties en 3 grandes catégories de ressources :

- Les produits de la fiscalité (CFE, IFER, TASCOT, taxe d'habitation sur les résidences secondaires etc.)
- Les diverses dotations de l'Etat (Compensation CET/CFE, fraction de TVA en remplacement des produits de taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, FNGIR et DCRT, dotation de compensation de la part salariale, dotation d'intercommunalité etc.).
- Les autres ressources propres (stocks, frais généraux, recettes usagers, recettes du domaine public, etc.).

1.8.1 La fiscalité intercommunale

La communauté urbaine n'avait pas augmenté ses taux de fiscalité directe locale depuis 2019. Dans un contexte financier contraint et complexe depuis 2020, le taux de CFE a été augmenté en 2024 couplé à une révision de seuil pour les bases minimum de CFE. Compte tenu des besoins financiers pour couvrir le volume d'investissement à venir, il est proposé au titre de 2025 une nouvelle évolution du taux de CFE, les autres taux restants inchangés :

IMPOTS DIRECTS (hors TEOM)	Taux 2019 - 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires *	8,43%	8,43%	8,43%
CFE**	23,99%	25,32%	26,66%
Taxe foncière bâtie	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe foncière non-bâtie	0,00%	0,00%	0,00%
TASCOT coefficient multiplicateur	1,20	1,20	1,20

* taxe d'habitation supprimée pour les résidences principales

** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2030

Concernant la taxe d'aménagement, la Communauté urbaine reverse 80 % du produit de la taxe (sauf ZAE communautaire où le reversement est de 20%) sur la base des taux différenciés par commune. Les différents taux communaux seront repris en 2025.

Il est à noter que les trois dernières années ont été marquées par des changements importants faisant passer la part des dotations de l'Etat de 37 % en 2022 à environ 65% en 2025 (environ 159 M€ de dotations, fraction de TVA), à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de diverses autres mesures.

En 2025, les dotations de l'Etat au sens large y compris la fraction de TVA devraient être en baisse par rapport à 2024. La fraction de TVA attendue en 2025 serait en baisse de 1,5 M€ par rapport aux prévisions 2024 données par l'Etat (et pourtant prise avec prudence lors du vote du budget primitif 2024).

Concernant les produits de la fiscalité, leur proportion a baissé fortement pour atteindre autour de 22 à 23% en 2025 des recettes du budget principal (contre près de 51% en 2020) impactant de manière forte et durable l'autonomie financière de la Communauté urbaine.

Ceci n'est pas sans poser des difficultés financières à terme pour la Communauté urbaine qui voit ses principales recettes (les dotations de l'Etat au sens large) évoluer soit à la baisse soit stagner.

Avec des dépenses de fonctionnement dynamiques et des recettes de fonctionnement en légère hausse, l'épargne brute de la Communauté Urbaine est appelée à baisser régulièrement et donc, à terme, à contribuer de moins en moins au financement des investissements.

Les principales hypothèses pour les recettes du budget principal 2025 sont les suivantes :

Une hausse des recettes fiscales attendues pour 2025 autour de 57 M€ (contre 53 M€ en 2024) principalement en raison de la revalorisation des bases adossée à l'inflation (hypothèse à 1,7% fin 2024) et à la hausse du taux de CFE proposée.

Pour mémoire, la CVAE qui était considérée comme une recette fiscale (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a été supprimée par l'Etat en 2023 et remplacée par une recette de TVA.

1.8.2 Les diverses dotations de l'Etat

Les dotations (d'intercommunalité, FNGIR, DC RTP), les mesures de compensation (CET dotation de compensation) et le transfert d'une fraction de TVA de l'Etat sont attendus en légère hausse compte tenu entre autres de certaines dotations qui baissent (variables d'ajustement de l'Etat).

Le montant de ces recettes devrait se situer entre 159 et 160 M€ pour la Communauté urbaine à un niveau légèrement en dessous de 2024 mais sachant que le PLF 2025 n'est pas encore adopté et pourrait impacter potentiellement ces recettes.

1.8.3 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres ressources propres (attribution de compensation, stocks, refacturations internes, frais généraux, recettes usagers, recettes du domaine public, taxe de séjour etc.) devraient atteindre autour de 31 à 33 M€ (autour de 13% des recettes réelles de fonctionnement).

1.9 Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal – autour de 220 à 222 M€ en légère baisse

Le PLF 2025 ayant été présenté par le Gouvernement courant octobre, les possibles conséquences financières pour la Communauté urbaine n'ont pas été répercutées au stade du débat d'orientations budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement 2025 du budget principal pourraient approcher les 220 à 222 M€ en fonction des hypothèses retenues.

Cela représenterait une baisse autour de 2,5 % par rapport au budget primitif 2024.

1.9.1 Les dépenses de fonctionnement issues de l'architecture institutionnelle

- Les attributions de compensation s'établissent à 39,4 M€ consécutivement à l'avis de la CLECT qui s'est tenue en juin 2023 et compte tenu de leurs modifications pour certaines communes dans le cadre du processus d'harmonisation des taux de TEOM sur 2024 et 2025 ;
- Il est proposé de reconduire le montant 2024 de la Dotation de Solidarité Communautaire à 20,6 M€ ;
- La cotisation au SDIS s'élève à environ 11,4 M€ (en hausse constante depuis 2019) ;
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal devrait, sauf changement législatif, continuer à baisser autour de 3 M€ et tandis que la contribution au redressement des finances publiques est fixe et s'élève à 1,77 M€.

1.9.2 Les dépenses estimées directement affectées à l'exercice des compétences (hors masse salariale)

Il s'agit principalement de :

- Voirie communautaire : environ 11 M€
- Développement économique, l'aménagement, tourisme et l'enseignement supérieur : environ 10 M€
- Animation culturelle et sportive : environ 10 M€ (cinéma, école de musique, parc et château de Gromesnil, piscines communautaires, stade Océane et centre d'entraînement, gymnases, événements culturels et autres subventions aux associations sportives et culturelles ...)
- Eaux pluviales : environ 7 M€
- Reversement de fiscalité au budget collecte et recyclage pour 2,2 M€
- Santé / salubrité / risques majeurs /environnement et développement durable : environ 2 M€
- Autres compétences (habitat, petite enfance, espaces verts) : environ 2 M€

De BP 2024 à BP 2025, la subvention d'équilibre au budget des transports urbains devrait baisser autour de 27 à 28 M€ (contre 33,2 M€ au BP 2024).

1.9.3 Les dépenses transversales

- La masse salariale pour environ 40 M€ en progression ;
- Le coût de fonctionnement des services transversaux (dont informatique, administration générale, communication, finances, parc automobile, gestion des bâtiments, etc.) : environ 9 M€ ;
- Les conventions de services partagés : entre 6 et 7 M€ ;
- Les frais financiers pour environ 6,6 M€ (3 M€ au compte administratif 2022) : assez stable par rapport à 2024 (hausse des emprunts mais baisse des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable) ;
- Les indemnités des élus et frais de fonctionnement des instances communautaires devraient restés stables autour de 1,3 M€.

1.9.4 Les principales variations des dépenses réelles de fonctionnement entre le BP 2024 et le BP 2025 pourraient concerner les postes suivants :

- La subvention d'équilibre au budget transport : - 5 à - 6 M€.
La baisse importante s'explique principalement à travers deux facteurs : des recettes de versement mobilité meilleures qu'extrapolées en 2024 et donc ajustées sur le BP2025 et une baisse des dépenses de fonctionnement du budget des transports urbains (suppression de la subvention pour la LER à hauteur de 1,9 M€ et baisse de la compensation versée à la société Transdev qui exploite le réseau de bus et de tramway conformément aux engagements du contrat de DSP) ;
- La masse salariale : + 1 M€ ;
- Baisse du coût des fluides : - 2,4 M€
- Hausse du coût des politiques publiques : entre 1 et 2 M€
- Hausse du coût des assurances : autour de 600 K€.

1.10 Dépenses d'équipement et financement de la section d'investissement

1.10.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement prévisionnelles du budget principal devraient se situer autour de 105 à 115 M€ (hors opérations d'ordre) – Dépenses d'équipement pour 85/95 M€.

En 2025, les principales dépenses d'équipement, par politiques publiques seraient réparties comme suit :

Voirie – Aménagements divers

- ✓ Aménagement de voirie pour environ 10 M€ (dont 2,4 M€ de travaux en lien avec la construction du tramway)
- ✓ Plan vélo autour de 2,5 à 3 M€
- ✓ Travaux d'éclairage public pour plus de 13 M€ (dont mise en œuvre du plan de sobriété)
- ✓ Maintenance de voirie pour environ 4,5 M€

Tourisme

- ✓ Aménagement du pôle croisière pour 6,6 M€ (dont GIP Le Havre Croisières pour 5 M€) ;
- ✓ Autres actions touristiques pour environ 3,1 M€ (dont la subvention au GIP Un été au Havre, des travaux sur la Maison du patrimoine / Pays d'art et d'histoire, la subvention à la SPL Les Docks)

Habitat – politique de la Ville

- ✓ Aides à la pierre pour environ 6M€ (dont 5 M€ d'aides à la pierre, 0,3 M€ pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage du Havre et 0,6 M€ pour la plateforme de services aux communes en lien avec les PLU) ;

Politique sportive

- ✓ Complexe aquatique à Criquetot-l'Esneval pour environ 1 M€ ;
- ✓ Maintenance des complexes aquatiques pour environ 0,6 M€ ;
- ✓ Maintenance du Grand Stade pour environ 2 M€ ;
- ✓ Travaux du centre d'aviron pour environ 0,5 M€ ;
- ✓ Travaux du gymnase de St Romain pour environ 0,4 M€ ;
- ✓ Fonds de concours aux équipements sportifs pour 0,8 M€.

Aide au développement économique

- ✓ Aides aux entreprises pour environ 4 M€ (dont le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour environ 1,3 M€) ;
- ✓ Le Havre Ville Port intelligente pour environ 1 M€ ;
- ✓ Subvention pour des études sur la Ligne nouvelle Paris-Normandie pour environ 0,25 M€.

Enseignement supérieur

- ✓ Plan campus pour environ 1,8 M€ (dont opération IUT/ENSAM/RU pour environ 1 M€ et URMA pour environ 0,2 M€).

La santé

- ✓ Environ 800 k€ pour des travaux sur les maisons de santé médicale à Criquetot-l'Esneval et Saint Romain de Colbosc.

Autres dépenses

- ✓ Réseaux d'eau pluviale et de gestion des rivières pour environ 7 M€ ;
- ✓ Travaux de maintenance et gros entretien des divers bâtiments communautaires pour environ 5 M€ (énergie et rénovation énergétique pour environ 1 M€ et maintenance générale des bâtiments pour environ 3,4 M€) ;
- ✓ Aide à l'investissement des communes pour environ 2,9 M€ ;
- ✓ Mise en place du schéma directeur informatique et du socle informatique et télécom pour environ 3,6 M€ ;
- ✓ L'achat de matériel de transport pour près de 2 M€ ;
- ✓ Transition écologique pour 1,2 M€ dont 0,6 M€ environ pour l'acquisition de bois et forêt ;
- ✓ Versement d'une avance à la SHEMA pour Le Havre Plateau pour 1,5 M€ ;
- ✓ Travaux sur l'aéroport pour environ 0,6 M€.

D'autres investissements sont ou pourraient être prévus pour des montants moins élevés comme par exemple des travaux sur les équipements de proximité, le versement de subventions d'investissement, des actions en matière de transition écologique, de développement agricole, de prévention des risques, divers investissements pour les directions transversales comme par exemple, l'acquisition de véhicules ou de matériels informatiques et télécoms.

1.10.2 Le financement des investissements

Le financement des investissements sur le budget principal comme sur les principaux budgets annexes se fait via quatre recettes principales :

- Le FCTVA proportionnel aux investissements éligibles au FCTVA (taux de 16,404%) ou TVA pour certains budgets annexes ;
- L'autofinancement (épargne brute) dégagé des sections de fonctionnement des budgets ;
- Les recettes en provenance des tiers (subventions ou remboursement d'investissements portés pour un tiers) ;
- L'équilibre se fait via l'inscription d'un ou de plusieurs emprunts qui ne seront levés qu'en fonction des besoins et du taux de réalisation des investissements.

1.11 Les relations avec les communes de l'EPCI

➤ **Les transferts de charges**

La dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est tenue le 15 juin 2023. Néanmoins les attributions de compensation de plusieurs communes ont évolué compte tenu des décisions prises dans le cadre de l'harmonisation des taux de TEOM sur 2024 et 2025.

Les attributions de compensation prévisionnelles de fonctionnement versées par la Communauté urbaine aux communes seront ainsi, pour l'exercice 2024, de 39,4 M€.

Les attributions de compensation de fonctionnement reçues des communes seront de 1,4 M€. Les attributions de compensation d'investissement perçues par la Communauté Urbaine seront de 2,4 M€.

Une CLECT devrait se tenir sur 2025 et modifiera à la marge les montants du BP 2025.

➤ **La dotation de solidarité communautaire**

Il est proposé de reconduire le montant de DSC 2024 à hauteur de 20,6 M€, soit plus du double de la moyenne nationale en euros par habitants (75 € par habitants au niveau communautaire contre 33 € au niveau national en 2023).

➤ **Les fonds de concours à l'investissement**

Deux fonds de concours à l'investissement des communes ont été mis en place sur la période 2021/2026.

Un premier fonds de concours à l'investissement s'élève à 20 M€ dont 5 M€ pour la Ville du Havre et 15 M€ pour les autres communes. Pour ces dernières, le fonds de concours est réparti sur les bases suivantes :

- 75 % en fonction de la population DGF (fiche DGF 2020)
- 25 % en fonction du potentiel financier

Pour 2025, l'enveloppe est estimée à 2,9 M€ étant précisé que la réalité des dépenses dépend des dossiers déposés et que l'enveloppe est ajustable en cours d'année dans le cadre des APCP votées.

Comme proposé en conférence des Maires, les communes auront la possibilité d'affecter toute ou partie de leur dotation en fonds de concours pour des travaux de voirie. Une réduction du fonds de concours du ou des communes devra alors être actée.

Un second fonds de concours en matière d'équipements sportifs est alloué pour une enveloppe de 3 M€. Après validation d'un projet par le comité d'examen des demandes, la Communauté Urbaine peut participer à hauteur de 12% maximum du montant HT de l'opération, sous réserve de répondre à certains critères.

Pour 2025, l'enveloppe est estimée à 0,8 M€ étant précisé que la réalité des dépenses dépend des dossiers déposés et que l'enveloppe est ajustable en cours d'année dans le cadre des APCP votées.

Le budget des transports urbains

1.12 Section de fonctionnement

▪ Le budget transport

Les recettes réelles de fonctionnement sont d'environ 110/112 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement autour de 95/98 M€.

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes du versement mobilité pour environ 63 M€ en forte hausse par rapport à 2024 compte tenu de la réalité des rentrées mensuelles 2024 (environ 56 à 58% des recettes réelles), de la subvention d'équilibre du budget principal qui serait en baisse en 2024 par rapport au BP 2024 (d'environ 5M€) pour atteindre autour de 28 M€. Les recettes des usagers potentiellement en légère baisse par rapport à 2024 s'élèveraient autour de 13,6 M€ conformément aux prévisions du contrat de délégation de service public (12 à 13% des recettes réelles de fonctionnement).

Concernant les recettes de fonctionnement, les hypothèses sont les suivantes :

- Le versement mobilité serait en hausse, passant de 57,4 M€ prévus au BP 2024 à environ 63 M€. Cette hausse attendue serait principalement liée à la hausse générale des salaires sur 2023 et 2024 sous-évaluée au BP 2024 (aucune information n'étant disponible pour préparer le budget).

Le taux de 2% est appliqué sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} juillet 2022 et n'évoluera pas en 2025.

- Concernant les recettes usagers, une légère baisse (-0,3 M€) pour atteindre environ 13,6 M€ est prise comme hypothèse pour 2024 compte tenu d'une légère baisse attendue de la fréquentation liée au début des travaux du tramway et des hypothèses de recettes de l'exploitant du réseau (qui encaisse et reverse les recettes).

Les dépenses réelles de fonctionnement, autour de 95/98 M€, devraient être en légère baisse d'environ 2 % du fait principalement de l'arrêt de la subvention que la Communauté urbaine versait pour la Lézarde Expresse Régionale et de la légère baisse de la compensation financière versée à la société Transdev qui exploite le réseau (conformément à ce qui est prévu au contrat de DSP), ces baisses compensant la hausse des charges liées au projet du tramway et le coût de la révision du PDU.

Les autres postes de dépenses significatifs seront les frais financiers (environ 5,4 M€ contre 5,3 M€ en 2024), le fonctionnement des transports scolaires (environ 5,4 M€), le versement de Versement Mobilité pour environ 660 K€ et les taxes foncières pour environ 400 K€.

Concernant le projet de nouvelles lignes de tramway, les dépenses, pour 2025, dépasseraient les 4 M€ dont 2,3 M€ de subventions à SNCF réseau.

Sur la base de ces hypothèses et du besoin de couverture des dotations aux amortissements, la subvention d'équilibre du budget principal au budget transport pourrait passer d'un montant de 33 M€ à un montant estimé entre 27 et 28 M€ en 2025.

1.13 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, le budget transports urbains remboursera plus de 7 M€ d'emprunt dont 750 K€ d'avance remboursable de l'Etat. A ce stade, la Communauté urbaine pourrait ne pas inscrire de remboursement de capital pour les nouveaux emprunts liés au tramway en utilisant une phase de mobilisation des sommes lui permettant de différer le remboursement du capital.

L'année 2025 sera marquée par les investissements liés à la nouvelle ligne de tramway. En effet, ce sont entre 100 et 110 M€ qui seront prévus dès le BP 2025.

Les principales dépenses d'investissement liées au tramway porteront sur :

- Les acquisitions foncières pour environ 6 M€ ;
- Le matériel roulant 14 M€ ;
- Des avances sur marchés pour 18 M€ ;
- Les marchés de travaux pour 65 M€.

A ces dépenses d'investissements s'ajouteraient 20 à 22 M€ d'investissements pour la mobilité dont le contrat de délégation de service public confié à Transdev.

Ces principales dépenses d'équipement se décomposeraient de la manière suivante :

- Renouvellement du matériel roulant, de bus pour 13 à 14 M€ ;
- Les équipements et systèmes d'informations usagers pour environ 4,5 M€ ;
- Le gros entretien pour environ 1,5 M€.

Le financement de ces dépenses serait assuré par :

- Des subventions pour le tramway entre 15 et 16 M€ (Etat, Région Normandie, Département de Seine Maritime).
- L'épargne brute d'environ 13 à 14 M€ (permettant de couvrir les opérations d'ordre à savoir les dotations aux amortissements et reprise sur subventions) ;
- Le solde se faisant par emprunt – autour de 100 M€ mais dépendant du taux de réalisation des dépenses et recettes d'investissement et du niveau réel de l'épargne brute.

Le budget collecte et recyclage

1.14 Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement autour de 54 M€ sont composées principalement des recettes provenant de la TEOM (attendues autour de 43 M€ en 2025). Elles devraient être en hausse de 10 % par rapport à 2024 (effet revalorisation des bases annuelle couplé à l'effet lié à l'harmonisation des taux de TEOM par ailleurs non pris en compte au BP2024 puisque voté en février 2024).

Les autres recettes de ce budget sont composées de :

- La revente de matériaux (recettes fluctuantes en fonction des prix de rachat eux-mêmes volatils) pour environ 2 M€ ;
- Des aides d'éco organismes pour environ 3,5 M€ ;
- De la redevance spéciale autour de 2,8 M€.

La dernière ressource importante provient du reversement par le budget principal d'une participation en lien avec les transferts de charges de cette activité (2,22 M€). Cette participation est en baisse compte tenu du processus d'harmonisation en cours des taux de TEOM sur 2024 à 2027.

Les dépenses réelles de fonctionnement (autour de 47 M€) devraient être stable par rapport à 2024.

Les frais de traitement et de valorisation représentent les postes les plus importants (autour de 17 M€), suivis par les frais de personnel autour de 16,8 M€ et les frais de collecte autour de 8,3 M€.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget devraient être soumises à de fortes contraintes durant les prochaines années alors même que des investissements récurrents et nouveaux sont à financer.

1.15 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement devraient être stables par rapport au BP 2024 : de 13 à 14 M€ dont 0,7 M€ pour rembourser le capital de la dette.

Les autres dépenses d'investissement porteront principalement sur le renouvellement des véhicules pour la collecte pour près de 4,3 M€, le renouvellement du matériel de conteneurisation pour 3,2 M€, et pour les travaux du centre de recyclage de Criquetot l'Esneval pour 4 M€.

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée autour de 7 M€ (qui doit couvrir à minima les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions), les subventions, le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultat cumulés sur les précédents exercices (entre 3 et 5 M€).

Le budget eau potable

Le budget eau potable connaît depuis quelques années une stagnation ou une légère baisse des ventes d'eau. Ceci ne sera pas sans conséquence à terme, les dépenses de fonctionnement étant en grande partie des charges fixes et en hausse et les besoins en investissement s'annoncent très importants dans les futures années.

1.16 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement autour de 35 M€ sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable. Elles devraient être en baisse d'environ 1% entre 2024 et 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement, autour de 28 M€, devraient quant à elles baisser à la marge en 2025 par rapport au BP 2024.

Cette baisse est principalement liée à la baisse du coût de fonctionnement de la télérelève et du prix de l'électricité.

Concernant les tarifs, il est proposé, comme cela est le cas depuis des années, de ne pas augmenter le prix de l'eau potable en 2025 afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises.

1.17 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement situées autour de 34 M€, le budget eau potable aurait à rembourser 3,2 M€ d'emprunt et le montant des dépenses d'équipement est évalué entre 30 et 32 M€ (niveau très élevé de dépenses).

Les principales dépenses d'équipement se décomposeraient ainsi :

- Renouvellement du réseau et travaux pour 6 à 7 M€
- Changement des compteurs d'eau (marché sur 3 ans) pour près de 5,7 M€
- Travaux en lien avec le projet du tramway pour environ 4,8 M€
- Travaux sur les usines pour près de 2,5 M€
- Travaux pour protéger la ressource en eau pour près de 1,9 M€
- Travaux sur les réservoirs pour environ 1 M€ et sur le boulevard de Strasbourg pour près de 5,5 M€
- Travaux process Yport pour environ 1 M€ et l'alimentation par Yport du réservoir de Cauville pour environ 1,2 M€.

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée (environ 7 M€), les subventions, la TVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultat cumulés sur les précédents exercices.

Le budget assainissement

Le budget annexe assainissement, comme le budget eau potable, connaît depuis quelques années une stagnation ou une légère baisse des ventes d'eau à laquelle s'ajoute la suppression depuis 2024 de la prime d'épuration de l'agence de l'eau (perte de plus de 1M€ de recette annuelle).

Ceci ne sera pas sans conséquence à terme tenant compte du fait que les dépenses de fonctionnement sont en majorité des charges fixes et que les besoins en investissement seront très importants dans les années à venir.

1.18 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement autour de 34 à 35 M€ sont composées principalement des recettes de la redevance d'assainissement (environ 23/24 M€) et de la contribution du budget principal au titre de l'eau pluviale pour environ 4,5 M€. Ces deux recettes devraient être en légère hausse en 2025.

Les reprises exceptionnelles sur provisions (autour de 2 M€) et les acomptes de mensualisation (à la hausse mais qui s'équilibrent avec les dépenses pour 4,2 M€) complètent les recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, autour de 25/26 M€, devraient, nonobstant les acomptes de mensualisation en hausse de 900 K€, rester stables par rapport au BP 2024. La baisse du coût des fluides est compensée par une hausse du coût des matières achetées ou marchés publics et du coût d'exploitation de la STEP (station d'épuration des eaux usées Edelweiss).

Comme pour le budget eau potable et concernant les tarifs, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement en 2025 afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises.

1.19 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement situées autour de 36 M€, ce budget remboursera 5,8 M€ d'emprunt et le montant des dépenses d'équipement est évalué à plus de 30 M€ (niveau prévisionnel important des dépenses d'équipement).

Les principales dépenses d'équipement concerneront les travaux suivants :

- Travaux siphon de l'ilet pour plus de 8,7 M€
- Changement des compteurs d'eau (marché sur 3 ans) pour environ 6,7 M€
- Travaux en lien avec le projet du tramway pour environ 8,5 M€
- Travaux sur le bassin d'Etretat pour environ 2,1 M€
- Renouvellement des véhicules pour près de 1,4 M€
- Travaux sur les usines pour près de 1,3 M€

Le financement serait assuré par l'épargne brute dégagée (autour de 9 M€), les subventions, le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'investissement et un recours à l'emprunt ou une ponction sur les excédents de résultat cumulés sur les précédents exercices.

Le budget eau zone industrielle (EZI)

1.20 Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable et des ventes d'eau industrielle sur la zone industrielle. Elles devraient être en hausse sur 2025 par rapport à 2024 (autour de 6,6 M€ au lieu de 5,9 M€) même s'il est difficile de se projeter car la consommation industrielle peut être variable d'une année sur l'autre et la tendance est plutôt orientée à la baisse des quantités achetées.

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse par rapport à 2024. Cette hausse est principalement en lien avec la hausse du prix de l'eau achetée à Caux Seine Agglo. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer autour de 5,3 M€.

L'épargne brute attendue se situerait autour de 1,3 M€ et sert à couvrir les dépenses d'investissement.

Il est envisagé, en accord avec HAROPA, d'augmenter les tarifs de l'eau zone industrielle de 3,8% en 2025.

1.21 Les dépenses d'équipement et le financement de la section d'investissement

Depuis quelques années, les dépenses d'investissement tournent autour de 1,5/1,6 M€ par an au budget primitif.

Trois dépenses sont significatives sur cette section d'investissement :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 380 K€
- Les travaux sur les réseaux pour environ 700 K€ par an
- Les investissements sur les usines pour environ 100 K€

Comme indiqué, ces investissements sont principalement financés par l'épargne brute et des subventions, le solde étant, si nécessaire, financé par emprunt ou utilisation des réserves.

Les autres budgets annexes

- Zone d'activité du Parc Eco Normandie

En fonctionnement, des ventes sont attendues pour 420 K€. En dépenses, quelques crédits pour des travaux ou de la maintenance sont identifiés pour 25 K€ environ et près de 18,5 K€ pour les intérêts de la dette.

En investissement, les dépenses réelles se composeraient du remboursement du capital de la dette pour environ 315 K€ et un possible remboursement de l'avance du budget principal pour environ 62 K€.

- Zone d'activité des Courtines

La cession du dernier terrain est espérée pour 31 K€ environ ce qui permettrait de clôturer ce budget annexe en 2025.

- Zone d'activité des Jonquilles

Peu de dépenses sont envisagées sur ce budget (environ 10 K€) qui seraient alors financées par une avance du budget principal.

- Parc d'activités Jules Durand

En fonctionnement, des ventes sont attendues pour 750 K€ néanmoins une annulation de cession de terrain est également prévue pour 1,2 M€ (la somme ayant été déjà payée par l'entreprise et donc comptabilisée).

La clôture de ce budget annexe ne semble plus envisageable sur 2025 mais le serait sur 2026 une fois l'ensemble des terrains cédés.

En investissement, il est prévu une avance du budget principal de 474 K€ (l'annulation de la vente étant supérieure à la cession prévue).

- Zone artisanale de l'Ormerie

Des cessions de terrain sont envisagées pour 60 K€ ce qui permettrait de rembourser une partie de l'avance du budget principal pour le même montant.

- Budget annexe Opérations immobilières

Ce budget est composé de nombreuses opérations THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière) et FPRH (Fond Partenarial de Restructuration pour l'Habitat). Chaque opération fait l'objet de financements et d'une comptabilité séparée au sein de ce budget annexe.

Des cessions sont attendues pour environ 815 K€ et des subventions de l'ANAH sont attendues pour environ 660 K€.

En dépenses de fonctionnement environ 1 433 K€ seraient engagés. Il est prévu un remboursement de l'avance du budget principal pour environ 40 K€.

Les engagements pluriannuels / Autorisation de programme– les investissements 2025

En 2021, les élus ont défini les priorités et les enveloppes du PPAC 2021/2026.

Au niveau des APCP, les AP correspondantes aux projets débutés sur le PPAC 2014/2020, non terminées ont été prolongées jusqu'à la fin du ou des projets. Elles sont clôturées au fur et à mesure que le projet qu'elles portent se termine.

De nouvelles APCP ont été mises en place dès le budget primitif 2021 et le seront au fur et à mesure des besoins afin de faire correspondre les Autorisations de Programme aux décisions prises dans le cadre du PPAC 2021/2026 sur la base de ce qui sera connu et de la capacité financière de la Communauté urbaine à les financer.

D'autres AP verront le jour au fur et à mesure que les projets seront connus et chiffrés. Les crédits de paiement relatifs aux investissements 2024 sont ou seront intégrés dans une autorisation de programme ouverte. En fonction des besoins exprimés, les APCP seront ajustées si nécessaire.

En annexe 1 de ce document se trouve les APCP votées et en cours et actualisées au Conseil communautaire du 13 juin 2024.

Au Conseil communautaire de décembre 2025, les APCP et CP 2024/2026 seront ajustés et prolongés si nécessaire tandis qu'une partie des APCP ouvertes sur le précédent mandat continueront à être clôturées.

Les APCP seront ajustées en fonction des décisions prises en lien avec la prospective et la capacité financière de la Communauté urbaine à financer ces investissements.

Etat de la dette et perspectives d'endettement

1.22 La dette consolidée au 31 décembre 2023

La situation au 31 décembre 2023 de la dette de la Communauté urbaine était la suivante :

Structure de dette au 31 / 12 / 2023								
	Encours en €	Répartition par type de taux		Taux Moyen			Durée de vie moyenne	Nombre de ligne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global		
Dette Globale	326 168 267	62,09%	37,91%	2,93%	4,73%	3,61%	7 ans et 7 mois	158
Budget principal	151 821 222	63,52%	36,48%	3,00%	4,78%	3,65%	7 ans et 9 mois	52
Assainissement	34 622 117	55,20%	44,80%	2,75%	4,79%	3,67%	3 ans et 5 mois	56
Eau Potable	9 857 723	86,81%	13,19%	3,38%	4,98%	3,59%	2 ans et 2 mois	31
Eau Zone Industrielle	3 800 000	50,00%	50,00%	1,22%	4,52%	2,87%	5 ans	2
Transports publics	108 927 883	59,16%	40,84%	3,25%	4,66%	3,82%	9 ans et 2 mois	11
Collecte et recyclage	14 078 427	64,04%	35,96%	0,83%	4,72%	2,23%	9 ans et 2 mois	4
ZAE Parc Eco Normandie	2 652 855	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	4 ans et 3 mois	1
Maison Pluridisciplinaire	408 040	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	2 ans et 2 mois	1

Pour 2024, le capital restant dû devrait atteindre 317 M€ tenant compte de deux emprunts de 10 M€ chacun en cours de signature pour le budget principal et le budget des transports urbains (sans compter de possible nouveaux emprunts pour équilibrer les budgets d'investissement en fin d'année).

1.23 Structure de l'encours

Cet encours au 31 décembre 2023 est composé à 62,09 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 2,93% et de 37,91% d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 4,73 %.

Le taux moyen global s'élève à 3,61%.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 7 ans et 7 mois.

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette est composé à 100% d'emprunts classés 1A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables reposant sur des indices de la zone euro. Cette catégorie regroupe les emprunts qui présentent le plus faible risque.

1.24 Perspectives relatives à l'évolution de la dette

Les perspectives en matière de dette vont dépendre principalement de trois facteurs : le niveau d'épargne brute dégagée chaque année et qui autofinance tout ou partie des investissements, le niveau d'investissements et son taux de réalisation, le taux de financement obtenu sur ces dépenses d'investissement.

Au niveau des taux d'intérêt, ces derniers sont attendus à la baisse sur 2024 et 2025 mais tout dépendra du contexte économique et géopolitique entre autres.

Pour l'année 2025, la Communauté urbaine devrait s'endetter fortement en lien avec le début des travaux du tramway. Au total, une hypothèse d'un emprunt autour de 150 M€ semble réaliste pour financer les investissements 2025 si ceux-ci se déroulent comme prévu.

Compte tenu du niveau d'investissement décidé sur le PPAC 2021/2026, cette hausse de la dette prévue en 2025 se poursuivra sur 2026 et 2027 avec pour limite choisie un ratio de désendettement maximal de 12 ans sur le budget principal.

Structure des effectifs, dépenses de personnel et temps de travail

1.25 Etat des effectifs

Le tableau des effectifs s'établit au 31 août 2024 à 1 319 emplois permanents avec une répartition comme suit :

Catégorie	Statut	AU 31/08/2024
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	154
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	88
TOTAL A		242
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	219
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	112
TOTAL B		331
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	584
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	61
TOTAL C		645
TOTAL		1218

*la différence entre 1 319 emplois permanents et les 1 218 agents rémunérés s'explique par les postes vacants. Le budget proposé tient compte des postes effectivement pourvus et d'une budgétisation proratisée des postes vacants.

A noter que la moyenne d'âge est d'un peu plus de 44 ans, que la filière technique représente près de 68% des effectifs et que la part des femmes est de 35%.

1.26 Eléments de base de la politique de ressources humaines impactant la masse salariale :

La politique RH s'appuie sur un certain nombre de délibérations mises à jour en 2024. Les éléments disponibles au 1^{er} septembre 2024 servent de base à la construction budgétaire 2025 en tenant compte des éventuelles modifications de la politique RH :

- **Les heures supplémentaires** : la Communauté urbaine permet le paiement des heures supplémentaires pour les agents des catégories C et B tel que précisé dans la délibération du 15 février 2024. Elles ont concerné en 2023, 805 agents pour 46 584 heures représentant 996 991 € et concernent au 31 août 2024, 807 agents pour 36 348 heures représentant 808 453 €. Elles intègrent les heures supplémentaires effectuées par les agents de la filière technique au titre des astreintes. Le budget 2025 reste stable sur ce point.
- **Les avantages en nature et les frais de déplacement et de mission** : le 15 février 2024, la communauté urbaine a délibéré sur les modalités de prise en compte des avantages en nature pour les déplacements domicile travail. Seuls les membres de la direction générale bénéficiant dorénavant d'un véhicule de fonction y sont soumis. Cela représente au 1^{er} septembre 2024, un montant de 7 415,16 €. Par ailleurs 5 agents ont bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire pour un montant global de 12 244,52 € en 2023. En 2024, au 1^{er} septembre, 4 agents en sont attributaires pour un montant de 7 326,18 €. Ces montants servent de base au budget 2025.
- **La participation à la protection sociale complémentaire** : 1 007 agents ont bénéficié de cette participation en 2024 pour un montant d'environ 222 516 €.
Le plan de déplacement entreprise : La prise en charge de 75% du trajet domicile travail en transports en commun, en 2023, concerne 199 agents pour un montant de 53 476 € (162 agents à fin août 2024) tandis que **l'indemnité kilométrique vélo** a été octroyée à 84 agents pour un montant de 13 291 € (90 agents pour 9 888 € au 31 août 2024). Ces sommes seront budgétées dans ces proportions au titre de 2025.
- **Le régime indemnitaire** : 2024 a connu un certain nombre de modifications avec la mise en œuvre de la révision quadriennale pour les agents remplissant les conditions, la suppression de la prime de fin d'année et la réévaluation du RIFSEEP permettant le versement annuel d'une part de celui-ci ainsi que l'augmentation des montants attribués aux agents de la filière administrative ainsi qu'à quelques métiers techniques. Ces hausses sont intégrées en année pleine dans le budget.

1.27 Budget 2025, éléments exogènes et adaptation aux projets de la communauté urbaine :

La hausse des charges de masse salariale, tous budgets confondus, (hors conventions de services partagés) proposée est cette année de 1,53%.

(Tous budgets confondus, en €)	2024	2025	
BP charges de personnel	69 121 625	70 182 246	+ 1,53%

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets.

Evolution de la masse salariale par budget :

Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget Collecte et recyclage
+ 2,31%	+ 9,89%	+ 2,42%	+0,11%	+2,42%	- 0,73%

En 2025, la masse salariale représentera 19,56 % des dépenses de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 75,6 M€ pour le BP 2025 répartis entre les charges de personnel (70,2 M€) et les conventions de services partagés (5,4 M€).

Les principales explications de ces évolutions budgétaires sont les suivantes :

Une hausse naturelle de la masse salariale maîtrisée

Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente cette année une hausse d'environ 0,53 %. Ces effets sont en grande partie compensés par un effet noria (différence indiciaire entre les départs et les recrutements) néanmoins moindre que les autres années (-0,5 %).

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget Assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage	Total
Hausse par budget	+16 000 €	+ 1 000 €	- 41 000 €	-35 000 €	- 500 €	+ 85 000 €	+ 26 500 €

Une revalorisation du régime indemnitaire

Les revalorisations et modifications du RIFSEEP telles que précisées au chapitre précédent se chiffrent ainsi :

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget Assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage	Total
Hausse par budget	+ 328 000 €	+ 500 €	+ 20 000 €	+12 000 €	+ 500 €	+ 35 000 €	+ 395 500 €

Des effectifs tant permanents que non permanents qui s'adaptent aux projets de la mandature

Les effectifs budgétés pour 2024 continuent d'évoluer légèrement pour s'adapter aux besoins des services et aux évolutions de la collectivité. Ainsi l'effectif du budget collecte et recyclage diminue de 3 postes malgré la création d'un poste de technicien relatif à la gestion des biodéchets. En effet, ce budget tient compte de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères. A noter cependant que le montant budgété pour les remplaçants continue d'augmenter pour s'adapter aux besoins réels.

Par ailleurs, l'effectif du budget principal augmente cette année notamment avec la création de postes en urbanisme pour la reprise de l'instruction des aides à la pierre et le contrôle des actes d'urbanisme. Des renforts dans les services supports (comptable, contrôleur de gestion, assistante RH...) ont été également effectués.

A noter par ailleurs le recrutement au budget transport et au budget principal de postes non permanents supplémentaires pour accompagner le projet tramway.

	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget collecte et recyclage	Total
Détail par budget	+ 645 000 €	+ 150 000 €	+ 109 000 €	+ 76 000 €	+ 0 €	- 12 000 €	+ 698 000 €

Enfin, le budget 2025 pourrait être ajusté de manière à tenir compte de la réalité des évolutions réglementaires budgétées en 2024 et finalement appliquées : ainsi par exemple la hausse d'un point de la CNRACL annoncée n'a pas eu d'incidence pour les collectivités. De la même manière, la provision pour poste vacant a été calée selon les budgets pour tenir de l'évolution de ces derniers.

Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal

➤ L'épargne brute (CAF) / épargne nette

L'épargne brute est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les dépenses d'investissements.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les dépenses d'investissement.

Epargne brute / CAF de la CU au 31 décembre 2023 en euros :

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute	Remboursement capital dette	Epargne nette
Budget principal	205 803 680	238 688 760	32 885 080	10 583 446	22 301 634
Assainissement	25 060 880	35 514 106	10 453 226	5 712 848	4 740 378
Eau potable	29 153 046	37 833 112	8 680 066	2 575 421	6 104 645
Eau industrielle	4 829 124	6 344 498	1 515 374	380 000	1 135 374
Transports publics	86 910 499	99 046 049	12 135 550	5 787 742	6 347 808
Collecte et recyclage	44 714 217	47 694 100	2 979 883	742 580	2 237 303
Sous total hors ZAC	396 471 446	465 120 625	68 649 179	25 782 037	42 867 142
ZAE Parc Eco Normandie	103 082	1 477 738	1 374 656	309 401	1 065 255
Château de Gromesnil	112 137	127 429	15 292	0	15 292
ZAC des Courtines	1 300	2 650	1 350	0	1 350
ZAC des Jonquilles	0	0	0	0	0
Parc de l'Escaut	83 599	128 123	44 524	0	44 524
Immobilier tertiaire	82 705	171 040	88 335	0	88 335
Jules Durand	0	5 365 371	5 365 371	0	5 365 371
ZAC Ormerie	0	0	0	0	0
Hôtel d'entreprises	8 693	77 748	69 055	0	69 055
Atelier locatif	4 694	72 517	67 823	0	67 823
Maison pluridisciplinaire	100 511	226 047	125 536	99 522	26 014
Opérations immobilières	1 098 781	6 243	-1 092 538	0	-1 092 538
Tous budgets confondus	398 066 948	472 775 531	74 708 583	26 190 960	48 517 623

L'année 2025 devrait être marquée par une hausse de l'épargne brute du budget principal par rapport à celle prévue au BP 2024 qui était exceptionnellement basse.

Cette hausse s'explique par principalement la baisse du coût de l'énergie attendue, la baisse de la subvention d'équilibre au budget des transports urbains explicitée précédemment et l'ensemble des mesures d'économie et de recettes supplémentaires prises sur 2024 et 2025 pour améliorer l'épargne brute qui devra couvrir une hausse substantielle attendue de la subvention d'équilibre du budget principal au budget des transports à compter de 2026 et 2027 et financer une partie des investissements importants nécessaires.

Au budget primitif 2025, le budget transport afficherait une épargne brute autour de 13 à 14 M€, le budget cycle des déchets autour de 7 M€, le budget assainissement de 9 M€ et le budget eau potable autour de 7 M€.

Il est précisé que ces données sont des données prévisionnelles qui seront nécessairement différentes tenant compte de la réalité des dépenses, des recettes réelles de fonctionnement et de leur taux de

réalisation. Un taux de réalisation de 98% des dépenses réelles du budget principal, au lieu de 100%, par exemple entraîne une amélioration plus de 4,5 M€ de l'épargne brute réelle.

➤ **Le ratio de désendettement**

Le ratio de désendettement se calcule en divisant la dette au 31 décembre par l'épargne brute de l'année. L'Etat estime que le niveau maximum du ratio de désendettement des collectivités doit se situer entre 11 et 13 ans.

Au 31 décembre 2023, le ratio de désendettement de la CU atteignait :

- Pour le budget principal : 4 ans et 7 mois
- Pour le budget transport : proche de 9 ans
- Pour tous les budgets consolidés : 4 ans et 4 mois

En fonction des hypothèses prises d'épargne brute, des emprunts mobilisés sur 2024 (20 M€ en cours de mobilisation et un ou plusieurs autres emprunts à venir avant la fin de l'année) et qui pourraient l'être sur 2025 et de l'épargne brute prévisionnelle, le ratio de désendettement affiché au budget primitif pourrait se situer fin 2025 entre 6 et 7 ans pour le budget principal et entre 14 et 15 ans pour le budget transports urbains.